

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 22 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 15 juillet 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : **15** Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Simone GUICHARD, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Claire BOMBRUN (procuration à Bernard PUEYO), Philippe EUVRARD (procuration à Carole THOMAS), Agnès GUIGON (procuration à Simone GUICHARD), Catherine LEYNON (procuration à Yves LAMOINE), Michel PREVOST (procuration à Pierre LAULAGNET), Jérôme MERCOYROL (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Jean-Charles GONIEAUX)

Carole THOMAS a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Présentation du bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48.

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 31 mai 2010.

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 n° 2020/76 définissant les modalités de mise à disposition d'un projet de modification simplifiée.

VU le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**CONSIDERANT** que les résultats de ladite mise à disposition justifient une adaptation du projet mis à disposition du public.

**CONSIDERANT** que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Alba la Romaine durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification simplifié du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Alba la Romaine aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 juillet 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 23 JUILLET 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
26 JUIL. 2021